



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Avis public EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 seront déposés lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 29 avril 2026 à 13 heures 30, à l'Hôtel de ville de Prévost (salle de conférence), au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 15<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier